



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2024

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Amélie DORIN, Émilie LESCUT, Fabienne DARGAUD, Marie-Christine GRIFFON, Brigitte SARRAZIN,

**Suppléants :** Marie-Thérèse CHAPELIER

**Excusés :** Thierry MICHEL, Jean THOREUX (suppléant)

**Animateur de séance :** Jérémy PETITJEAN

**Secrétaire de séance :** Brigitte SARRAZIN

**Participants sans voix délibérative :** Annick GIRAUD, Justine TARLET

### ORDRE DU JOUR

- **Commission Education et Solidarités Locales**
  - Compte-rendu
  - Carte scolaire 2024
  - Questions diverses
- **Commission CATE**
  - Compte-rendu
  - Piscine municipale :
    - Tarifs piscine et natation scolaire
    - Tarif mise à disposition d'un MNS
  - Minigolf : tarifs et points de vente
  - Subventions aux associations
  - Tarifs Maison des Patrimoines
  - Communication
    - Support papier
    - Support numérique
  - Questions diverses
- **Commission technique**
  - Compte-rendu
  - Ecole maternelle : avenant ISOPLAC : + 1260.00€ TTC
  - Ecole maternelle : devis Menuiserie VOUILLON
  - Questions diverses
- **Suivi des travaux et projets en cours**
  - Atelier relais Gelin
  - Questions diverses
- **Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux**
  - Zones France Ruralités Revitalisation
  - Projet ouverture boutique – A. SUCHET
  - Candidature Opticdom – local commercial
  - Lotissement la source : participation SYDESL
  - Yannos Pizza : Licence IV
- **Energies renouvelables**
  - Commission ZAER du 09/03/2024
  - État d'avancement ZAER,
  - Travaux de la commission consultative et de la CC SCMB
  - Développement photovoltaïque, éolien...
- **Questions budgétaires**
  - Préparation budgétaire CA- CG
  - Atelier relais M. LONGIN
  - Questions diverses
- **Personnel communal**
  - Point sur les recrutements en cours
  - Prime pouvoir d'achat
  - Questions diverses
- **Questions et informations diverses**
  - Festival des solutions écologiques
  - Agence de l'eau : redevances 2024
  - SIRTOM : Tri hors foyer
  - Dde de subventions

Séance ouverte à 20h30

## ▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## ▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

### Personnes âgées :

- **Visite à domicile** : les visites se poursuivent et le programme est fait jusqu'à mi-mars. Suite à la réunion des visiteuses à domicile du 08/03/2024, un nouveau programme devrait être établi jusqu'à l'été. L'équipe est très présente et dynamique
- **MARPA** : les problèmes de chauffage perdurent et se sont même aggravés suite aux derniers travaux. La mise en place de radiateurs pour pallier au froid entraînent des coûts supplémentaires pour les résidents. Les problèmes de malfaçons sont en cours de traitement par la Communauté de Communes SCMB.

### Ecoles et cantine :

- **Elémentaire** : la directrice et la mairie ont rencontré les parents délégués concernant la fermeture de classe envisagée pour la rentrée 2024/2025. Cette information a été relayée aux parents d'élèves. Même s'il n'est pas agréable la décision est acceptée par les différentes parties en présence.
- **Maternelle** : le réaménagement s'est bien passé. Concernant les travaux, le sol n'est pas posé dans la salle de motricité et il y a encore des soucis de joints sur les sols installés dans les autres salles.
- **Plateforme** : depuis lundi 04/03/2024, les parents peuvent inscrire les enfants à la cantine par le biais de la plateforme INOE. Le paiement des factures par prélèvement n'est pas encore possible.
- **Plan Alimentaire Territorial** : deux ateliers sont prévus le 10/04/2024 sur la sensibilisation des parents sur l'alimentation durable et les métiers du personnel de cuisine, le 14/05/2024 pour la création d'un réseau de structures et de personnes ressources pour les formations, accompagnements individuels ou en groupe.

Fabienne DARGAUD et Brigitte SARRAZIN ont assisté au bilan annuel de Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) le 04/03/2024 :

- Bilan des actions 2023 du département de Saône-et-Loire sur le territoire de la CCSCMB, des missions de France Services et du Centre social par Villages Solidaires et du CIAS (réseau VIF...)
- Présentation du schéma départementale des solidarités
- Perspectives 2024

## ▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

### **INAUGURATION MDP**

Il est rappelé aux membres du CM l'inauguration officielle vendredi 29 mars à partir de 16h30 et l'après-midi portes ouvertes du 30 mars de 14h à 18h.

Les conseillers municipaux sont mobilisés pour assurer le succès de ces deux événements et les Amis du Manoir remerciés pour leur implication.

### **COMMUNICATION**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état d'avancement des divers supports à mettre en place et accepte les devis correspondants pour la réalisation des documents confiées au cabinet Mine et Martre, Élise DELPIERRE pour la conception et Imprimeur pour l'impression.

Par ailleurs le conseil donne un accord de principe au projet d'organisation du service présenté par le maire avec une implication des élus en particulier au niveau de l'application Panneau Pocket.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Annie VOUILLOIN présente à l'assemblée délibérante, les analyses et propositions de la CATE (Commission Accueil Tourisme et Environnement) faisant suite aux demandes de subventions présentées par les associations.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

### DELIBERE

Le conseil municipal

- **CONFIRME** sa volonté de maintenir un soutien important au tissu associatif local, afin de favoriser un niveau d'activité élevé et une dynamique forte au plan local
- **APPROUVE** les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2024, pour un montant total de 20 860 €, défini comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant alloué
<b>UCIA</b>	
- Subvention annuelle	1 000 €
- Subvention « animation Noël »	500 €
- Participation au Matour Info (4x 1 300 €)	5 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 700 €</b>
<b>FOYER RURAL</b>	
- Subvention annuelle	1 000 €
<b>CINE MATOUR</b>	
- Subvention annuelle	1 000 €
<b>SAPEURS-POMPIERS</b>	
- Amicale	500 €
- Clique	160 €
<b>TOTAL</b>	<b>660 €</b>
<b>LA SOURIS VERTE</b>	
- Subvention annuelle	500 €
- Kermesse du 17 juin	350 €
- Illuminations du 8 décembre	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 €</b>
<b>CLUB AMITIE LOISIRS</b>	
- Subvention annuelle	350 €
<b>CHORALE Matour de chant</b>	
- Subvention annuelle	500 €
- Si animation scolaire	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000€</b>
<b>LES AMIS DU MANOIR</b>	
- Subvention annuelle	1 000 €
- Participation au voyage	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 €</b>
<b>MATOUR'UN</b>	
- Subvention annuelle	1 000 €
<b>CHASSE COMMUNALE</b>	
- Subvention annuelle	500 €
<b>MATOUR TENNIS CLUB</b>	
- Subvention annuelle	500 €
<b>AMICALE DES DONNEURS DE SANG</b>	
- Subvention annuelle	500 €
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	
- Subvention annuelle	4 000 €
<b>MARPA</b>	
- Subvention animation	500 €
- Participation goûter de Noël	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>700 €</b>
<b>L'OUTIL EN MAIN</b>	200 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>20 860,00€</b>

- **APPROUVE** les crédits suivants, alloués sur le budget communal :

	<b>Montant alloué</b>
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	
- Fonctionnement : 2 € X 1176 Habitants	2 352€
- Recette 2023	563€
<b>TOTAL</b>	<b>2 915 €</b>
<b>ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE</b>	
- Fonctionnement : 70 € x 120 élèves	8 400€
- Investissement : 20 € x 120 élèves	2 400 €
- RASED : 1.50 € x 120 élèves	180 €
<b>TOTAL</b>	<b>10980 €</b>
<b>TOTAL DES CREDITS ALLOUES</b>	<b>13 895,00 €</b>

- **CHARGE** le maire et le comptable public, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

- o **Tarifs 2024 Maisons des Patrimoines**

Alain GUERIN présente au conseil municipal la proposition de la commission Accueil, Tourisme et Environnement (CATE) concernant les tarifs 2024 de la Maison des Patrimoines suite à l'installation de la nouvelle muséographie.

La commission propose un tarif de visite de la maison des patrimoines comme suit :

<b>VISITE LIBRE</b>	
<b>Plein tarif</b> : adulte, 18 ans et plus	6,00€
<b>Tarif réduit</b> : groupes à partir de 20 personnes	5,00€
<b>Demi-tarif</b> : enfants – adolescents (6-17 ans), étudiants, évènements (journées du patrimoine – stagiaires... (sur avis de la commission CATE)	3,00€
<b>Gratuit</b> : Enfants de – de 6ans / Accompagnateurs / Amis du manoir	Gratuit
<b>ANIMATION ENFANTS</b>	
<b>Pour un groupe de 10 enfants minimum</b>	15,00€/par enfant

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le tarif d'entrée à la maison des patrimoines à 6€ (plein tarif) pour les adultes ; 5€ (tarif-réduit) pour les groupes à partir de 20 ; 3€ (demi-tarif) pour les enfants, adolescents, étudiants, évènements sur avis de la commission CATE et Gratuit pour les -6 ans, les accompagnateurs et les Amis du Manoir
- **DECIDE** de fixer le tarif des animations enfants à 15,00€ par enfant pour un groupe minimum de 10 enfants.
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

- o **Tarifs vente de Miel à la Maison des Patrimoines**

Alain GUERIN rappelle que la délibération n°115/2008 fixait les tarifs de la vente du miel à la Maison des Patrimoines à 7,00€. Il précise qu'il n'a pas été changé depuis 2008 et qu'il est nécessaire de fixer un nouveau prix de vente.

L'adjoint au Maire propose le tarif de 8€00/par pot de 500g préconisé par la commission.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le tarif du miel de la boutique de la maison des patrimoines à 8€00/par pot de 500g
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

○ **Tarifs piscine 2024-2025-2026**

La commission CATE présente au Conseil Municipal l'évolution tarifs 2024, qui étaient inchangés depuis 2016. Dans le but de ne pas instaurer une augmentation trop brutale, la commission propose de faire évoluer progressivement les tarifs de 5% sur les 3 prochaines années de la manière suivante :

Piscine				
	2023	2024	2025	2026
Entrée adulte	3,60 €	3,80 €	4,00 €	4,20 €
Entrée enfant (6-15ans) ou étudiant	2,40 €	2,50 €	2,65 €	2,80 €
Carte 10 entrées adultes	27,80 €	30,00 €	31,50 €	33,00 €
Carte 10 entrées enfant (6-15ans) ou étudiant	18,40 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €
Carte annuelle adulte	62,00 €	68,00 €	71,00 €	75,00 €
Carte annuelle enfant (6-15 ans)	44,00 €	48,00 €	50,00 €	53,00 €
Accompagnateur		Gratuit	Gratuit	Gratuit
MNS (en enseignement en + du MNS en surveillance)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Ligne d'eau / séance	15,00€ avec signature d'une convention	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Ventes annexes et suppléments				
Maillot de bain (homme, femme, enfant)	10,00 €	10,00 €	Susceptible d'évoluer	
Lunettes de piscine	10,00 €	10,00 €		
Couches bébé spéciale piscine	1,00 €	1,00 €		
Palmes	15,00 €	15,00 €		
Serviette de bain tissu	10,00 €	12,00 €		
Chapeau	10,00 €	10,00 €		
Bonnet de bain tissu	6,00 €	6,00 €		
Brassards	6,00 €	6,00 €		
Natation scolaire				
Prix/élève/séance	1,25 €	1,35 €	1,45 €	1,55 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider l'évolution des tarifs de la piscine comme présenté ci-dessus.
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

○ **Tarifs 2024 Mini-golf**

Alain GUERIN présente au conseil municipal la proposition de la commission Accueil, Tourisme et Environnement (CATE) concernant les tarifs 2024 du mini-golf.

La commission propose :

MINI-GOLF	
<b>Le nécessaire de jeux</b> Comprenant 2 clubs au choix, adulte ou enfants, 2 balles et une grille de marquage pour une durée maximum de 2h1/2	5,00€ + 50€ de caution

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider les tarifs du mini-golf à 5,00€ comprenant le nécessaire de jeux (2 clubs, 2 balles et une grille de marquage) pour une durée de maximum 2h ½ et de demander une caution de 50,00€
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

**Zone de loisirs du Paluet :**

○ **Minigolf**

Suite à la demande de la commune, la société Aquadis accepte que les clubs et balles de mini-golf soient proposés à l'accueil du camping pendant la saison d'ouverture, souhaitant que les campeurs puissent en bénéficier gracieusement.

Le Conseil municipal donne son accord à cette proposition.

Le matériel sera également disponible au Tabac-presse en accord avec Mme Fabienne Saunier que le conseil remercie.

○ **Travaux à venir**

Au mois d'avril, la société ETPC réalisera le parking et le prolongement des sentiers piétons en direction de l'ex mini-ferme. La société Géodezic attend cette intervention pour terminer la signalétique.

**Maison des patrimoines :**

○ **Travaux en cours**

Les derniers travaux de plantation d'arbres de haute tige, réfection de la façade sud, prolongement du sentier piéton (MDP) sont achevés ainsi que la clôture de la mare pédagogique par les employés communaux.

La signalétique extérieure et les travaux d'aménagement dans les bâtiments annexes restent à réaliser par l'entreprise Vouillon menuiserie.

**▪ Commission technique**

○ **Chaufferie :**

Patrick CAGNIN indique au membre du Conseil que plusieurs devis sont en cours notamment pour le changement de la GTC (outil permettant le pilotage et gestion en numérique du réseau de chaleur) qui envoie de mauvais signaux à la chaufferie.

○ **Ecole maternelle : Avenant n°1 au lot n°8 – SAS Isoplac**

Patrick CAGNIN rappelle la délibération 162/2022 qui attribuait les lots concernant le marché de la rénovation de l'école maternelle. Il rappelle également à l'assemblée que la SAS Isoplac a été attributaire du lot n°08 – Faux-Plafonds démontables pour un montant de 13 800,00€ HT

Il fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter des travaux complémentaires : Remplacement dalles de faux-plafonds  
Cette modification formera l'avenant n°1 au lot n°08 décomposé comme suit :

Montant initial du marché :

Montant HT	13 800,00 €
TVA 20 %	2 760,00 €
<b>Montant TTC</b>	<b>16 560,00 €</b>

Montant de l'avenant :

		H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C
Plus-Value	1	1 050,00 €	210,00 €	1 260,00 €
<hr/>				
<b>Total</b>		<b>1 050,00 €</b>	<b>210,00 €</b>	<b>1 260,00 €</b>

Nouveau montant du marché :

Montant HT	14 850,00€
TVA 20 %	2 970,00€
Montant TTC	<b>17 820,00 €</b>

Ce nouveau montant représente une évolution du marché de +7.61%. Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Il propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu les explications de Patrick CAGNIN, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un avenant n°1 au marché de travaux la rénovation de l'école maternelle, lot n°08 : Faux-Plafonds démontables
- **ACCEPTE** la décomposition financière de ce lot modifiée présenté ci-dessus

Ce nouveau montant représente une évolution du marché de +7,61%. Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.
- o **Ecole maternelle : devis Menuiserie Vouillon Fils**

*Annie VOUILLON quitte l'assemblée*

Patrick CAGNIN présente à l'assemblée un devis de l'entreprise MENUISERIE VOUILLON Fils concernant la fabrication de meuble sur mesure pour la salle de motricité de l'école maternelle et la fabrication du bureau de la directrice, pour un montant total de 6 670,00€ HT.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport de Patrick CAGNIN, à l'unanimité,

**DELIBERE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MENUISERIE VOUILLON Fils pour un montant de 6 670,00€ HT afin de réaliser les travaux ;

- **DONNE** au maire, ou à un adjoint, tout pouvoir pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles à sa réalisation.

Annie VOUILLON regagne l'assemblée

## Questions budgétaires

Le Maire indique que des problèmes de flux informatiques entre la Commune et la trésorerie ont impacté les loyers de Vincent LONGIN pour l'atelier relais. Au total, trois échéances n'ont pas été prélevées, en août, octobre et décembre 2023 soit un montant de 10 080 €.

M.LONGIN ayant précisé que son exercice comptable étant terminé, il préférerait payer ces 3 échéances à la fin de son bail.

Le trésorier confirme que cette possibilité pouvait être mise en place sous réserve de l'accord du Conseil municipal..

**Le conseil municipal**, après avoir entendu les explications du Maire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler les 3 titres qui n'ont pas été prélevés en août, octobre et décembre 2023 pour un montant de 10 080 €
- **ACCEPTE** le report à la fin du contrat qui est prévue le 7 février 2027
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

## Voirie réseaux

### ○ Ouverture d'une boutique

Alain GUERIN fait part à l'assemblée de la demande de location présentée par Alice SUCHET qui créerait « la boutique d'Alice » boutique d'art et décoration florale à base de fleurs séchées, avec création d'objets, bijoux, cadres, bouquets et compositions secs ; associé à la vente de plantes en pots décoratifs et fleurs fraîches de saison.

Le local situé au 12 grande rue (ancienne auto-école) serait loué à cet effet, aux conditions habituelles.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de louer le local situé au 12 grande rue à Madame Alice SUCHET aux conditions habituelles pour l'exercice d'une activité d'art et décorations florales.
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles

### ○ Changement de locaux

Alain GUERIN présente au conseil municipal la requête des locataires de la Commune, la SARL Opticdom, Mme Clémentine VIANNEY et M. Medhi KERVANY, qui souhaiteraient déplacer à moyen terme son activité au 2, Grande rue, afin de développer l'activité d'optique et y associer une activité d'audioprothésiste.

Le conseil municipal donne un accord de principe et se félicite de ce projet de développement précisant néanmoins que ce transfert est conditionné au financement des travaux à réaliser par la commune dans cet immeuble, pour lesquels il n'a à ce jour aucune garantie, en attente de financements.

### ○ Restaurant Christophe Clément

Alain GUERIN et Thierry IGONNET, indiquent qu'ils ont rencontré Monsieur Christophe CLEMENT, pour l'état des lieux et fixer les conditions de la libération du local commercial qu'il occupe depuis une trentaine d'année.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu les explications et pris en compte l'ensemble de la situation, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le départ anticipé du locataire du local qui lui est loué au 1 rue de St pierre et ce à compter du 29 février 2024, sous réserve du règlement intégral de ses dettes à l'égard de la Commune de Matour

- **SOLLICITE** la création d'une servitude de tréfond pour le passage de des eaux pluviales et usées, sur la propriété voisine du 3 rue de Saint Pierre, appartenant à Monsieur Christophe CLEMENT
- **DEMANDE** l'établissement d'un protocole de transaction entre la Commune de Matour et M. Christophe CLEMENT afin de formuler l'ensemble des engagements respectifs
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

○ **La table des amis**

Le conseil souhaite pleine réussite à Kévin Tavignot qui reprend la suite de Christophe Clément au 3 rue de St Pierre et qui ouvre « la table des amis ».

○ **Office notarial :**

Le Conseil prend connaissance de l'installation de l'office notarial à compter du 15 mars dans son nouveau local et accepte la résiliation du bail en cours au 31 mars 2024 pour le local communal occupé au 6, grande rue.

○ **Lotissement La Source, participation du SYDESL :**

Alain Guérin rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la création du lotissement « la source » le raccordement au réseau d'électricité avait été chiffré par le SYDESL (syndicat départemental énergie de Saône-et-Loire) à 134 850€, montant estimatif pris en compte dans l'étude.

Il présente le décompte de l'opération :

<b>Détail des dépenses</b>				
	Type	N° Mandat	Date Mandat	Montant Mandaté TTC
Etude Electrification	Décompte	3790	05/12/2022	10 116,31 €
Travaux Electrification	Acompte	2374	05/07/2023	133 763,40 €
Travaux Electrification	Décompte	400	05/02/2024	102 292,04 €
<b>Total des dépenses TTC</b>				<b>246 171,75 €</b>
<b>TVA à déduire</b>				<b>41 028,62 €</b>
<b>Total des dépenses HT</b>				<b>205 143,13 €</b>
<b>Financement</b>				
<b>Participation SYDESL</b>				<b>82 057,25 €</b>
<b>Contribution du Tiers</b>				<b>123 085,88 €</b>
<b>Acompte à déduire</b>				<b>- €</b>
<b>Reste à payer</b>				<b>123 085,88 €</b>

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN, à l'unanimité,

**DELIBERE**

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de procéder au règlement de l'opération pour un montant de 123 085,88€, participation du SYDESL déduite ;
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

## Energies renouvelables

### ○ **Commission de Développement des Energies Renouvelables (CDENR)**

Le lancement de la Commission de Développement des Energies Renouvelables de Matour (CDENR) a eu lieu le 09/03/2024 en présence d'une dizaine d'habitants de la commune.

Durant cette commission, plusieurs points ont été abordés notamment :

- Le calendrier sur la mise en place de la loi APER et le bilan des communes
- La construction, l'intérêt et le fonctionnement d'un groupe de travail
- L'orientation des sujets et projets CDENR Matour
- La restitution des échanges et bilan avec les prestataires et partenaires rencontrés par la CC SCMB
- Les engagements de la commune
- L'organisation des prochaines réunions

Il a été convenu que la priorité de la commission était actuellement de contribuer à créer un véritable intérêt pour le sujet « énergie » par une information la plus pratique possible des Matourins autour des thématiques suivantes :

- Amélioration de l'efficacité énergétique des logements : comment faire, financer... ;
- Informations générales sur les possibilités de production : photovoltaïque en toiture, choisir un prestataire de confiance, démarches... ;
- Découvrir des exemples concrets de projets, réussis ou non... ;
- Echanger des listes d'opérateurs de confiance... ;

Le Maire indique que l'ensemble des sujets sera approfondi en groupe de travail le 06/04/2024. Les matourins sont les bienvenues pour y participer.

### ○ **Adoption d'une charte relative au développement de l'éolien**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adoption de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, les communes de Matour, Pierreclos et Tramayes ont retenus des zonages pour l'éolien. Ce qui suscite dès à présent l'attention de développeurs éoliens dont il conviendrait d'encadrer les méthodes de travail de telle sorte qu'elles répondent à certaines règles déontologiques, de concertation et de communication pour la réussite des projets à l'échelle locale.

Dans ce cadre, le Maire propose d'adhérer et d'adopter la charte de l'association AMORCE et France Energie Eolienne (FEE) dans le but d'encadrer les engagements de chacun (collectivité, bureau d'études, industriel) tant sur les principes et orientations que sur la possibilité pour les citoyens de participer à un projet éolien local ou encore la participation au capital et la gouvernance.

Il indique par ailleurs qu'un certain nombre d'opérateurs éoliens sollicitent des rendez-vous pour étudier la possibilité de créer un parc éolien sur la commune, et, qu'il y a donc nécessité d'encadrer la suite des opérations.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer directement ou via la CC SCMB, qui aura la préséance, à l'association AMORC
- **ADOpte** la charte des collectivités et des professionnels en faveur de projets éoliens territoriaux concertés, voire en annexe
- **CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

### ○ **Choix d'un opérateur éolien et démarche de sécurisation foncière**

Dans la continuité de la charte relative au développement éolien, le Maire précise qu'il est nécessaire d'engager une démarche de sécurisation foncière des terrains privés situés sur la commune.

Cette démarche est initiée en anticipation d'études plus larges, techniques et de terrain, qui viseront à confirmer ou infirmer le potentiel de développement d'un projet éolien sur la commune tel que définies dans les Zones d'Accélération de Développement des Énergies Renouvelables (ZAENR)

Le Maire précise les critères de sélection à prendre en compte :

- Respect de la Charte AMORCE
- Choix commun avec les communes de Tramayes et Pierreclos
- Possibilité de rétractation, y compris en présence d'engagements des propriétaires foncier, laissé à la discrétion de la municipalité

- Possibilité d'une participation au capital et à la gouvernance, la plus étendue possible des collectivités et des citoyens
- Possibilité de réserver une part pour un réseau d'autoconsommation collectif

Le Maire présente la société BayWa r.e, qui développe des projets d'énergies renouvelables concertés et participatifs avec comme objectif principal d'intégrer au maximum et sur toute la durée de vie du projet l'ensemble des acteurs du territoire. Elle adhère notamment à la charte AMORCE qui assure la mise en place de projets coopératifs valorisant les riverains, les élus et les communes notamment. Dans ce sens, la société et ses collaborateurs s'engagent pour une transparence maximale sur tous les aspects de vie du projet éolien.

Dans l'intérêt de la commune et de la participation citoyenne, sous réserve du respect des critères évoqués précédemment, il convient d'étudier la possibilité de donner mandat à la société Bay Wa r.e pour engager une démarche de sécurisation foncière. En contrepartie, la société Bay Wa r.e s'engagerait :

- A ne pas lancer ces études sans autorisation du Conseil Municipal
- A renoncer aux droits fonciers qu'elle acquière sur la commune jusqu'au lancement des études, si celle-ci décidait de plus vouloir les lancer
- A aider de manière proactive à consolider l'acceptabilité locale du projet éolien en s'engageant d'ores et déjà à mettre en place un comité de pilotage durant les études, en travaillant à faire émerger un collectif citoyen et en intégrant une société d'économie mixte afin de parvenir à un meilleur partage des retombées économiques.

#### Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **MANDATER** le Maire pour vérifier le plus précisément possible que la société Bay Wa r.e réuni les conditions pour engager une démarche de sécurisation foncière.
- **AUTORISER** la société BayWa r.e. France à engager une démarche de sécurisation foncière des terrains privés situés à Matour, en concertation et coordination avec la Commune.
- **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à un adjoint pour signer tous les documents relatifs à la démarche de sécurisation foncière des terrains privés situés sur la commune.

#### Personnel communal

- o **Point sur les recrutements,**

Annick GIRAUD indique que :

- Une personne a été recrutée au service entretien pour une période d'un an à temps non complet.
- Le contrat d'un agent à temps non complet au service entretien a été renouvelé de 6 mois.
- Deux personnes sont recrutées au service tourisme à 26/35° pour une durée de 3 mois.

#### ▪ Questions et informations diverses

- o **Festival des solutions écologiques :**

Le Maire indique à l'assemblée que le festival des solutions écologiques se tiendra le 8 septembre 2024 à Matour, de 11h à 18h.

Comme cela a été évoqué avec les organisateurs, lors de la visite des lieux, la municipalité de Matour est invitée à participer de façon active à cet événement, par la présence d'un stand présentant un point particulier de la transition en actes à Matour : ZAER, ZAN, logement inclusif, tri, zones naturelles, rénovation etc...

L'après-midi, il y aura 3 séries de 3 ateliers proposés aux choix des visiteurs, il revient à la Commune de proposer, si elle le souhaite un atelier visite : rénovation BEPOS, école maternelle, chaufferie...

À l'issue du débat le Conseil municipal confirme sa volonté de tenir un stand et se propose de choisir les sujets et supports courant mai, début juin.

- o **Demandes de subventions**

Jérémy PETITJEAN informe l'assemblée de la demande de subvention de l'Association des conciliateurs de Justice pour l'année 2024. Une permanence régulière a lieu sur la commune avec M. THIRION qui obtient de nombreux constats d'accord.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer une somme de 50€ à l'Association des conciliateurs de justice ;
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

○ **Contrats orange**

Ludovic MICHEL fait part à l'assemblée de ses récents échanges avec Orange sur la gestion des différents contrats. Des modifications peuvent être envisagées pour réduire les coûts notamment au niveau des abonnements. Le conseil charge Ludovic MICHEL de poursuivre ses échanges.

○ **Dates à retenir**

Réunion budgétaire	18/03
Vote du budget	08/04
Panneau pocket	02/04

Maire Adjoint SG	Mercredi	03/04	20h30
Commission CATE	lundi	15/04	20h30
Commission ESL	jeudi	29/04	19h00
Commission technique	Mardi	02/04	20h30
Conseil Municipal	lundi	08/04	20h30

*Séance levée à 23h15*

*Signature du Maire*

*Signature du secrétaire de séance*

**PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 8 avril 2024 à 20h30 salle du Conseil Municipal**